

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32184**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XVI Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage - Classe 1: Art des jardins paysagers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214s Aménagement paysager (production)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du jardinier paysagiste qui est un acteur majeur pour le jardin qui est une œuvre indissociable du temps. Il doit tenir compte des saisons et d'une vision de son devenir dans le choix et l'accompagnement des végétaux, l'évolution mécanique et chimique des matériaux utilisés sa rencontre avec le libre-arbitre de la nature. Il effectue tous les travaux multi disciplines, dits de paysage et de création en appliquant les règles de préventions et de sécurité et une démarche qualité et en utilisant les techniques de pose suivant les matériaux (bois, pierres, matériaux préfabriqués, etc.), les réseaux.

Les activités consistent à :

- Concevoir un jardin sur un lieu choisi par les candidats, traduite par la réalisation de plans (côté, coupes, perspective, etc.) ;
- Concevoir l'implantation du jardin, sa réalisation, son entretien, ses plans de plantation, sur une durée de 10 mois ;
- Réaliser la construction d'ouvrages (murets, dallage, pavage, bassins, fontaine, etc. tout au singulier ou tout au pluriel...);
- Réaliser la mise en place éventuelle d'éclairage, d'arrosage, la mise en scène végétale (choix des végétaux, des couleurs, etc.) ;
- Réaliser la plantation et le suivi des végétaux (arbres, arbustes, vivaces, graminées, etc.) et l'installation éventuelle de gazon ou prairie.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Réaliser la conception paysagère (esquisses de projets de jardins, plans de coupe, perspectives, plans côtés d'un jardin et choix des solutions techniques) ;
- Planifier son travail et ses activités en lien avec les saisons, et en étant toujours en recherche de sens de la composition et de ses grands équilibres ;
- Réaliser l'implantation du chantier ;
- Gérer les approvisionnements et les aléas ;
- Mettre en œuvre les techniques de création de jardins dans les règles de l'art et des normes et règles de sécurité.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans le secteur de l'agriculture au sein d'entreprises TPE et artisanales

Jardinier paysagiste hautement qualifié, Chef d'équipe, Chef d'entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1203 : Entretien des espaces verts

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre qui est un jardin en situation réelle dont la conception, la mise en œuvre et le suivi sont pris en charge par le candidat sur une durée de 10 mois, dans un lieu choisi par celui-ci. Il conçoit une œuvre conforme aux plans qu'il a préparés qui présente les difficultés techniques et les solutions trouvées, et de réaliser l'ensemble en tenant compte de la temporalité. L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.